CSE Chalon Sully framatome

CHÈQUES VACANCES 2027

Documents à retourner jusqu'au lundi 18 janvier 2027 au Secrétariat du CSE.
*Aucune autre demande ne sera effectuée au cours de l'année.

La distribution des Chèques vacances se fera avant les vacances de Pâques 2027.

Montant des chèques vacances ANCV : 10 €

ATTENTION

Participation de votre CSE sur :
Chèques Vacances **ou** Vacances familiales **ou** Voyages

(Les salariés inscrits aux voyages de 2027 ne peuvent pas bénéficier de cette campagne de chèques vacances 2027)

INFORMATIONS SALARIÉ

Nom : _____ Prénom : _____

Matricule : _____ Téléphone : _____

Mail : _____

INFORMATIONS FISCALES

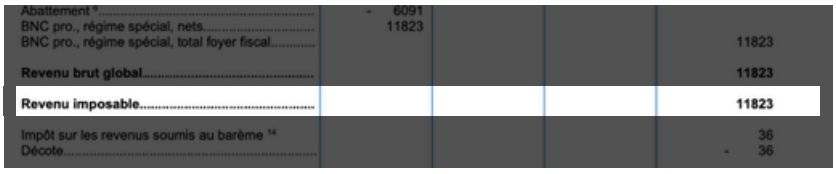
Taux de participation du CSE : **30.00%**

Conjoint : 0

Enfant à charge fiscale : 0

Revenu imposable : 60000 €

Revenu corrigé : 54000 €



Abattement [1]	- 6091			
BNC pro., régime spécial, nets	11823			
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal				11823
Revenu brut global				11823
Revenu imposable				11823
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]				36
Décote				- 36

DEMANDE DE CHÈQUES ANCV

Type de chèques ANCV : Classique (papier)

Montant total dû : 560 €

Montant total ANCV : 800 €

Chèques 1 : 560 € 29/01/2027

Nombre de chèques de règlement : 1

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- **Le ou les avis d'imposition 2026 (revenu imposable 2025) de tous les membres de la famille ;**
- **Le ou les chèques de règlement, libellés à l'ordre de « CSE Framatome Chalon Sully ».**

contact@cseframatomechalon.fr